

Fiche de poste : Agent d'Entretien

Les missions d'un agent d'entretien sont multiples. Elles consistent principalement à nettoyer les locaux en respectant méthodiquement le planning de travail donné par l'employeur. En fonction des situations, on pourra lui demander par exemple de :

- Nettoyer et laver les sols et les vitres
- Dépoussiérer le mobilier
- Trier les différents déchets
- Vider les corbeilles à papier et les poubelles
- Nettoyer les sanitaires
- Aérer les locaux et les dépolluer
- Nettoyer les espaces extérieurs privatifs
- Utiliser un nettoyeur à haute pression, ou d'autres engins de nettoyage automatiques

Parmi ses autres tâches, un agent d'entretien pourra être amené à :

- Remplir les supports de suivi
- Suivre les précautions d'emploi des produits ménagers mis à disposition et veiller à bien entretenir le matériel
- Prendre soin des meubles, du matériel et des supports pour éviter toute détérioration pendant le processus de nettoyage
- Respecter les règles d'hygiène et sécurité fournies par l'employeur : celles-ci sont différentes en fonction du lieu d'exercice et seront plus rigoureuses, par exemple, dans le cadre hospitalier
- Exercer son métier dans la discrétion en veillant à respecter le quotidien des résidents et/ou des travailleurs
- Rendre compte à son responsable d'éventuels dysfonctionnements ou anomalies empêchant de bien réaliser les tâches à accomplir

Lieu et conditions d'exercice du métier d'agent d'entretien

Le métier d'agent d'entretien s'exerce au sein de sociétés de services spécialisées dans la propreté, de collectivités territoriales, d'associations en contact avec différents intervenants (clients, usagers, agents de la collectivité, ...).

Un agent d'entretien peut intervenir dans des locaux professionnels de tous types de secteurs (industrie, hôtellerie, commerce, établissements de santé), avec différents degrés d'automatisation des équipements (mono brosse, matériel autoporté) et différents types de surfaces : immeubles, gares, grandes surfaces...

A noter : ce métier s'exerce souvent en horaires fractionnés, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit.

Les Formations pour devenir agent d'entretien

Le métier d'agent d'entretien est accessible sans formation particulière.

Néanmoins, si le professionnel souhaite évoluer à partir de ce premier poste ou accéder à un secteur plus spécialisé, il peut passer un :

- CAP Maintenance et Hygiène des Locaux
- BEP Métiers de l'Hygiène
- Bac Professionnel Hygiène et Environnement
- Bac Professionnel hygiène, Propreté et Stérilisation
- Bac Professionnel Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement
- BTS Métiers des Services à l'Environnement (MSE).

Il est possible d'intégrer la Fonction publique territoriale, sous la dénomination « agent polyvalent d'entretien ». Cette profession appartient à la filière technique de la catégorie C.

Qualités et compétences d'un agent d'entretien

Les activités de l'agent d'entretien nécessitent avant tout une bonne condition physique pour pouvoir accomplir les différentes tâches à un rythme souvent soutenu.

On demande à l'agent d'entretien d'être organisé et méthodique dans son travail par souci d'efficacité. Il doit savoir manipuler les détergents et produits d'entretien avec précaution et connaître leur mode de stockage. Il doit bien connaître les règles d'hygiène et de sécurité afin de pouvoir ensuite les respecter à la lettre.

Le métier d'agent d'entretien se pratique seul ou au sein d'une équipe. L'esprit d'équipe et le bon relationnel en général – politesse, discrétion, honnêteté – sont donc des qualités particulièrement

recherchées.

Ce métier requiert de savoir s'adapter à différentes situations de travail et à des changements de rythme récurrents. Les notions de Premiers secours sont un atout supplémentaire.

A savoir : en raison de l'intensité physique du métier et de ses horaires souvent décalés, les emplois à temps partiel sont fréquents.